

ANNULATION DE L'EXPOSITION

Sur ordre du Tribunal cantonal saisi d'un recours de l'un des bureaux d'architecture impliqué dans cette démarche, nous avons reçu, ce vendredi 6 janvier 2012, l'interdiction de poursuivre la procédure en cours.

Nous nous voyons donc contraints d'annuler l'exposition publique des projets du concours d'architecture organisé dans le cadre de la réalisation d'un complexe scolaire à la Servanne.

Bex, le 9 janvier 2012

La Municipalité